

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

**PROCES-VERBAL**

**Date de convocation :** Mardi 4 décembre 2018.

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux à 20h05.

**Secrétaire de séance :** Aude Steinmetz est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 34

**Siège vacant :** Robert ARLAUD(décédé)

**Présents :** 29                    **Votants :** 34

**Présents :** Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Virginie FANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Sophie GUTTIN-LOMBARD, Alain BATILLOT, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEGHIN, Emmanuelle SPADONE, Joseph BENEDETTO, Mireille BOROT, Julien CHABOUD, Brigitte COULOUVRAT, Aude STEINMETZ, Robert AUBIN, André BORNE, Frédérique PENAVALRE, Damien PERRARD, Cécile MORGAN, Meryem YILMAZ, Armand BONNAMY.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent CUISENIER ;
- Alexandre GHIBAUDO, pouvoir à Alain BATILLOT ;
- Annick NERON, pouvoir à Danielle MULIN ;
- Thierry FABRY, pouvoir à Mireille BOROT ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Hélène ACCETTOLA.

M. Le Maire propose une minute de silence en mémoire de Robert ARLAUD, conseiller municipal décédé récemment, et des victimes des attentats de Strasbourg.

M. le Maire explique que suite au décès de M. Robert ARLAUD, il a été proposé au second membre de la liste « BOURGOIN-JALLIEU BLEU MARINE » (RASSEMBLEMENT NATIONAL) de siéger. Devant son refus et dès réception de sa confirmation écrite, les suivants de liste seront contactés. Ce siège demeure donc vacant pour cette séance.

M. le Maire demande le retrait de l'ordre du jour des points n°15 et 29 dont l'examen doit être reporté à une séance ultérieure.

**ASSEMBLEE DELIBERANTE**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2018.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2018.

**1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

01.10.2018	Services Techniques	Demande de subvention à l'ETAT au titre du FSIL pour une étude sur le plan de circulation de la ville de Bourgoin-Jallieu d'un montant de 50 000 €. Sollicitation d'une subvention d'un montant de 30000 €	Sans objet
------------	------------------------	---	------------

08.10.2018	Services Techniques	Annule et remplace la décision DC 2018-174 demande de subvention à l'ETAT au titre du FSIL pour une étude sur le plan de circulation de la ville d'un montant de 50 000 € TTC. Sollicitation d'une subvention d'un montant de 30 000 €	Sans objet
10.10.2018	Services Techniques	Droits de voirie : modification et abrogation de la DC 2018-167 du 19/09/2018.	Conf. décision
02.10.2018	Culturel	Contrat de cession du spectacle « Bienvenue » par Eugénie Rebetez le 9 octobre 2018 à 20h30 à la Salle Polyvalente. Cachet : ..... 2800 € TTC Défraiements : ..... 174,70 € TTC Transports : ..... 200 € TTC Hébergement : mise à disposition de l'appartement du TJV pour 3 personnes du 8 au 10 octobre matin. Restauration : en direct TJV le 09/10/18 au soir pour 3 personnes.	
24.09.2018	Culturel	Contrat de cession du spectacle « Le livre de ma mère » avec Patrick Timsit le mercredi 28/11/18 à 20h30 à la salle Polyvalente. Cachet : ..... 14 559 € TTC Location matériel technique : ..... 738.50 € TTC Transports : ..... 200 € TTC Hébergement : en direct TJV du 27 au 29 novembre 2018 au matin pour 5 personnes. Restauration : en direct TJV le 28/11/18 soir pour 6 personnes.	
06.07.2018	Culturel	Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dans le cadre du Festival des Belles Journées des 7 et 8/09/2018 au parc des Lilattes. Montant de la participation : ..... 3000 € HT	
09.04.2018	Commande publique ALP'ETUDES	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un Pumptrack et extension du Bowl du Parc des Lilattes et analyse de sports urbains de glisse Durée et montant : 10 mois..... 11622.23€ HT	
17.07.2018	Culturel Cie ARNICA	Contrat de coproduction du spectacle « Buffles » du 5 février 2019 à 14h30 et 20h30 Montant de la participation : ..... 7912.50€ TTC	
12.10.2018	Culturel Théâtre du Prisme	Contrat de cession du spectacle « Séisme » du 07/11/18 à 20h30 et 08/11/18 à 14h30 à la salle Polyvalente. Cachet : ..... 5802.50€ TTC Transports : ..... 1243.22€ TTC Défraiements : ..... 155.30 € TTC Hébergement : en direct appartement du TJV la nuit du 7 novembre 2018 pour 3 personnes. A la Commanderie de Champarey la nuit du 7 novembre 2018 pour une personne. Restauration : en direct TJV le 28/11/18 soir pour 6 personnes.	
12.10.2018	Culturel Théâtre l'Article	Contrat de cession du spectacle « Après l'hiver » des 23 et 24 octobre 2018 à la salle Polyvalente. Cachet : ..... 4100 € TTC Transports : ..... 220 € TTC Défraiements : ..... 220.80€ TTC Restauration : en direct TJV le 28/11/18 soir pour 6 personnes.	
17.10.2018	Culturel Bureau Alpes Contrôles	Contrat pour la vérification annuelle de l'équipement technique de la salle Polyvalente : élévateurs de personnes et 4 appareils à bras. 2 interventions auront lieu : En octobre 2018 ..... 468 € TTC - En mai 2019 ..... 476 € TTC	
16.10.2018	Commande publique Mobilier urbain Beaujolais	Accord cadre mono attributaire de fournitures courantes et de services – fourniture, installation et maintenance de toilettes automatisées. Durée : 1 an. Reconduction 3 fois. Durée maximale 4 ans.	Maximum 55 000 € HT pour la période initiale de l'accord cadre

17.10.2018	Commande publique SPIE CityNetworks	MAPA de travaux – Enfouissement de réseaux d’illuminations, de mise en valeur de bâtiments et de réparation de lampes - Travaux de mise en valeur de la place du 23 août 1944 : - Travaux de réparation de lampes pour mise en valeur encastrée au sol - Travaux d’enfouissement de réseau illuminations sur la rue de la Liberté Durée : 6 semaines	14 000 € HT 20 800 € HT 11 100 € HT
19.10.2018	Commande publique / DYNAMIC CONCEPT	Mission de maîtrise d’œuvre pour la réfection de la place Jacquard.  Durée : 27 mois	Forfait de rémunération provisoire. Taux de rémunération fixé à 4.80%
29.10.2018	Affaires générales Gendarmerie mobile	Convention avec la Gendarmerie mobile pour que le personnel de la mairie de BJ puisse déjeuner au restaurant collectif.	Sans objet
06.11.2018	Services Techniques	Annule et remplace la DC 2018-091 du 04/06/18 pour une demande de subvention pour la création d’une cantine scolaire à l’école l’Oiselet. L’opération est réévaluée à 520 000 € HT. Sollicitation de la subvention la plus haute possible à la Région et à l’Etat - FSIL	Sans objet
06.11.2018	Culturel	Demande de subventions à la DRAC Auvergne/Rhône- Alpes et à tout autre organisme pour l’organisation d’une manifestation dans le cadre du 90 <sup>ème</sup> anniversaire du Musée intitulée <i>Le Musée de Bourgoin-Jallieu, 90 ans</i> et de l’exposition <i>Indigo, vêtements et textiles du monde</i> . <i>Sollicitation des subventions les plus élevées possibles</i>	Sans objet
6.11.2018	Affaires Juridiques	Décision d’ester en justice pour la commune à l’encontre de l’union locale des syndicats CGT devant toutes les juridictions compétentes tant en première instance, appel ou cassation afin d’obtenir l’expulsion de l’union locale CGT pour des locaux qu’elle occupe 2 rue de Funas à Bourgoin-Jallieu. La défense des intérêts de la commune est confiée à la SCP Maguet-Ricotti	Sans objet
6.11.2018	Affaires Juridiques	Décision d’ester en justice suite à l’incendie criminel du 19/10/2018 devant toutes les juridictions contre le ou les auteurs et constitution de partie civile afin d’obtenir la réparation du préjudice subi. La défense des intérêts de la commune est confiée à la SCP Maguet-Ricotti	Sans objet
15.10.2018	Culturel	Convention avec Joseph DERENS dans le cadre du PLEA pour l’organisation d’un atelier de pratique artistique à l’école E. Herriot les 18/01, 1 <sup>er</sup> /02 et 8/02/2019. Montant de la participation : Salaire + frais de déplacement + matériel	914 € TTC
7.11.2018	Culturel	Contrat de cession du spectacle « Maria XIX <sup>ème</sup> star » par la Cie De Borée le 15/11/18 à la salle polyvalente. Cachet : ..... Transports : ..... Défraiements : ..... Hébergement : appartement du TJV pour 3 personnes du 13/11 au soir au 16/11 matin. Restauration : en direct TJV le 15/11 au soir pour 8 personnes.	5275 € TTC 327.05 € TTC 621.26 € TTC
11.10.2018	Culturel HERMES	Convention de mécénat avec Holding Textile Hermès (HTH) pour l’achat et/ou la restauration de pièces textiles anciennes ou modernes pour l’enrichissement des collections du Musée. Durée : 1/01/2018 au 31/12/2020. Don révisable en 2019 et 2020. Montant de la participation 2018 : 4000 € TTC	Sans objet
14.11.2018	Services Techniques	Vente aux commerces de Bourgoin-Jallieu de lots de 250 tickets de stationnement de 1€ chacun, valables une heure et utilisables par leurs clients dans les parkings à barrières Hector Berlioz, Saint Michel Sud et Médicis.	Sans objet

14.11.2018	Vie associative	Fixation du tarif de location de la salle polyvalente pour des salons organisés par des organismes privés à 750 euros, somme forfaitaire avec une occupation de la salle d'une durée maximum d'une semaine.	Sans objet
29.06.2018	Culturel / MODUS VALORIS	Convention de partenariat avec la Société MODUS VALORIS dans le cadre du Festival des Belles Journées des 07 et 08/09/2018 au parc des Lilattes. Montant de la participation : .....	4000 € HT
29.06.2018	Culturel  MOULIN BTP	Convention de partenariat avec MOULIN BTP dans le cadre du Festival des Belles Journées des 07 et 08/09/18 au parc des Lilattes. Montant de la participation : .....	8000 € HT
25.06.2018	Culturel / CREDIT MUTUEL	Convention de partenariat avec le CREDIT MUTUEL dans le cadre du Festival des Belles Journées des 07 et 08/09/2018 au parc des Lilattes. Montant de la participation : .....	3000 € HT
05.11.2018	Culturel	Convention avec Adeline Toulon pour la mise en place d'un atelier de pratique artistique dans le cadre de PLEA à l'école primaire de Boussieu, les 17, 24 et 31 janvier de 9h à 11h. Montant de la participation : .....	772 € TTC
22.12.2018	Finances	Souscription d'un contrat de prêt à échéances avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. <b>Montant</b> : .....	2 500 000 €
22.12.2018	Service Enfance Jeunesse	Demande de subventions auprès des financeurs du Contrat de Ville (Etat, Région, Département, CAPI, CAF, Caisse des Dépôts et Consignations) visant à financer divers projets destinés aux habitants des quartiers prioritaires répondant aux objectifs/orientations fixés par le Contrat de Ville d'un montant de 465 791 €. Montant de la subvention demandée : .....	154 608 €
25.09.2018	Vie associative	Convention d'occupation précaire à l'association CAMI Isère de locaux 73 rue de la Libération pour une durée maximale de 6 années	A titre gratuit
23.11.2018	Culturel	Demande de subvention au Département de l'Isère pour soutenir les projets d'offre culturelle du Musée et du Théâtre de Bourgoin-Jallieu. Sollicitation de l'octroi de la subvention la plus haute possible	Sans objet
21.11.2018	Culturel	Contrat passé entre la ville de Bourgoin-Jallieu et Philippe KEMIKIAN pour l'achat d'un dessin de Louis Appian d'un montant de : .....	4000 €
16.11.2018	Commande Publique / Jean Lefebvre Rhône Alpes	MAPA pour des travaux voirie pour la ville de Bourgoin-Jallieu	Montant min : 500 000 € HT Montant max HT: 2 500 000 €

Il n'y a pas de questions complémentaires. Le conseil prend acte des décisions prises par le maire.

## FINANCES

### 2 - Budget principal - Décision modificative n°3 - Exercice 2018

### 3 - Budget Principal - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) – Exercice 2018.

Olivier DIAS présente les délibérations prévues aux points 2 et 3.

Il explique que cette 3<sup>ème</sup> décision modificative du budget 2018 prend en compte des opérations non prévues initialement, **à savoir** :

- En dépenses d'investissement :

- le décalage des APCP pour le terrain de foot Prépommier car les travaux des vestiaires ne sont pas terminés (le terrain lui est achevé).
- le remboursement d'un indu de taxe d'aménagement : la DGFIP a reversé à la ville trop de taxes depuis 2013. Un montant de plus de 170 000€ doit ainsi être remboursé prochainement.
- l'adaptation des montants de capital et d'intérêt à rembourser suite à la souscription d'un prêt en 2018.

- En recettes :

- 350 000 € de FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) supplémentaires correspondant à la fin de l'opération ANRU rue Buffon.
- le versement d'une subvention de 235 000 € au CCAS afin d'équilibrer son budget en attente de la vente du Marhaba en 2019.

- le financement de la 1<sup>ère</sup> annuité du prêt
- l'ajustement des indemnités journalières remboursées par l'assurance maladie à la ville.

**André BORNE** demande quelle est la période de prescription pour réclamer un indu de taxe d'aménagement. **Olivier DIAS** dit qu'il se renseignera sur ce point et les possibilités d'étalement des remboursements dès réception des documents officiels de la DGFIP en mairie.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. M. le Maire soumet les délibérations au vote. Celles-ci sont approuvées à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre.

**Olivier DIAS** présente les délibérations 4 à 8 qui relèvent du budget 2019 à l'appui d'un PowerPoint.

#### **4 - Budget Principal - Budget primitif 2019.**

**Olivier DIAS** précise que pour la première fois, la ville se prépare à voter le budget avant le début de l'année civile, sans donc intégrer le résultat de l'année 2018.

Il signale que ce budget respecte les engagements fixés en 2014, de ne pas augmenter les impôts, de stabiliser le montant de dette en 2019 et 2020, de continuer à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement et de maintenir l'investissement pour continuer à transformer et améliorer la ville.

Alors qu'une ville sur 3 en France et que 46 des 50 plus grandes villes de France (comptant de 25 000 à 40 000 habitants) ont augmenté leur taxe foncière en 2018, Bourgoin-Jallieu figure parmi les bons élèves en matière de stabilisation de la pression fiscale. Si l'on prend des villes comparables dans la région, Bourgoin-Jallieu est en 2<sup>ème</sup> position derrière Roanne des montants les plus bas de taxe d'habitation et taxe foncière et se trouve dans une situation fiscale favorable par rapport aux villes équivalentes.

Les ratios nationaux montrent que l'ensemble des taxes sont en moyenne de 540 € par habitants à Bourgoin-Jallieu alors que dans les villes comparables on est à 613€. De plus ces taux seront reconduits lors du vote de la délibération à suivre.

Les recettes sont composées pour moitié de la fiscalité (17 millions) auxquelles il faut ajouter la contribution de la CAPI et les diverses participations de l'Etat (autour de 2,7 millions cette année). Il faut rappeler que ces participations baissent régulièrement avec 200 000 € en moins encore cette année par rapport à 2018. Ainsi, la perte cumulée des dotations se chiffre à plus de 9 millions d'euros depuis le début du mandat.

**Olivier DIAS** indique qu'à cela se greffent les transferts réguliers de compétence de l'Etat vers les Communes et l'imposition de normes sans aucune compensation comme le dédoublement des classes de CP qui coûtera 205 694.43 € à la Commune, et la fin des contrats aidés. En effet, la ville a eu recours en 2017/18 à 9 contrats aidés (subventionnés par l'Etat à hauteur de 110 180 €) pour un coût final de 82 293 €. La suppression de ce dispositif donne lieu à la création de 6,5 postes de titulaires (au lieu des 9 postes initiaux) et représente un coût supplémentaire pour la collectivité de 133 647 €.

Il ajoute que l'augmentation de la population est loin de compenser cette baisse de taxe, et qu'heureusement un certain nombre d'autres recettes permettent un rattrapage comme les recettes des droits de mutation.

Dans le souci de préserver le pouvoir d'achat des berjalliens, **Olivier DIAS** confirme le choix qui a été fait de ne pas augmenter les dépenses. Il ressort de la consultation citoyenne récemment menée qu'une majorité d'habitants souhaitent une baisse des dépenses municipales corrélée à une baisse des impôts quitte à constater une baisse des services.

**Olivier DIAS** détaille les prévisions de dépenses budgétaires 2019 chiffrées à 34,9 millions pour la ville et 2,6 millions pour le CCAS, soit un total de 37,5 millions en 2019. Ce budget est en très légère baisse par rapport à l'année précédente. Les 2/3 des dépenses de fonctionnement représentent les charges de personnel, ¼ représente les charges à caractère général, un autre quart concerne les subventions versées, les charges exceptionnelles et les intérêts de la dette. Cette année les frais généraux s'élèvent à 7,9 millions, soit une baisse de 0.6% ou de 0.4% cumulé au budget annexe.

La baisse s'explique par : l'optimisation des budgets de fonctionnement de certains services, l'arrêt des Temps d'Activité Périscolaire qui permet d'économiser 163 000 €, 1,32 % de baisse de la masse salariale due en partie aux mouvements de personnel et aux vacances d'emplois.

Concernant les subventions, **Olivier DIAS** explique que ce total de 1,6 million est en baisse de 7.8 %. Cela s'explique par la cession du Marhaba prévue en 2019 mais aussi par la loi GEMAPI qui transfère à la CAPI la compétence de la gestion des eaux. Ainsi la Commune arrête de verser des subventions au SIM (Syndicat Intercommunal des Marais) et au SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la

Bourbre). Les autres subventions restent stables et la ville continue d'assumer la charge des locaux mis à disposition des associations ainsi que leur entretien.

Au global, un effort important est fait depuis 2016 et permet de réaliser une économie cumulée de 844 000 € entre 2018 et 2019 sur les frais généraux ainsi qu'une stabilisation de la masse salariale.

**Olivier DIAS** présente la répartition globale des politiques publiques. Les principaux postes sont : les fluides, les services techniques, le social, la jeunesse, la culture, les seniors... puis fait un point sur la dette qui a été diminuée depuis 2014 de 12,35 millions d'euros, ce qui nous fait passer largement sous la moyenne des villes comparables avec en moyenne 826 € de dette par habitant alors que la moyenne nationale se situe à 1 143€. Pour 2019 et 2020 l'objectif est de stabiliser ce montant et donc de ne pas emprunter plus que ce que nous avons en capital.

Puisqu'il n'est pas possible d'intégrer dans ce budget le résultat de l'année 2018, il a été nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt destiné à équilibrer le budget 2019 en fonction du fonds de roulement estimatif de clôture du budget 2018. Un emprunt théorique de 9 millions d'euros a été inscrit et pourra être corrigé en juin 2019 (une fois que le résultat 2018 sera calculé). Ce montant devrait être ramené autour des 3,3 millions.

**Olivier DIAS** précise que la charge de la dette diminue beaucoup puisqu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2017 et que ceux souscrits en 2016 et 2018 l'ont été à des taux très bas. L'emprunt contracté au mois de novembre est structuré de manière particulière puisqu'il y a très peu d'intérêts à rembourser les deux premières années et plus de capital.

**Olivier DIAS** continue en disant que l'investissement est de 20 millions d'euros pour la ville et 2,4 millions pour le CCAS. Si on enlève toutes les opérations d'ordre et le remboursement de la dette, près de 11,4 millions d'euros seront investis en 2019 pour préparer la ville de demain. Il présente les principaux investissements répartis par grandes politiques publiques : 20.84% pour le patrimoine/institution (+130% depuis 2014), 14,46% pour le sport et la jeunesse (x 2.5 depuis 2018), 13.13% pour l'enseignement et la formation (+42% depuis 2018), 2.46% pour l'action économique (x 9.6% depuis 2014).

**Olivier DIAS** détaille les investissements les plus significatifs : 250 000 € de frais d'étude pour la réalisation d'un nouveau théâtre, 790 000 € pour le déménagement des Services Techniques au centre-ville au niveau du pont St Michel, 478 000 € pour la mise en accessibilité de la gare, 245 000 € pour la numérisation, le plan écoles qui continue avec 600 000 € cette année pour rénover les différentes écoles de la ville ainsi que 400 000€ pour le restaurant scolaire de l'Oiselet, la rénovation de l'hôtel de ville qui se terminera en 2019, des études pour la réalisation d'un parking sur le secteur du Médipôle, la continuité du Plan cimetière avec la mise d'enrobés sur certaines voies pour améliorer la circulation, la requalification du centre-ville et l'aménagement de la place Jacquard. Toutes ces opérations se retrouvent dans les APCP.

**M. le Maire** donne la parole à André BORNE

**André BORNE** intervient et prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Maire,

Lors de l'intervention que nous avons eu le 15 octobre dernier pour débattre du budget 2019, je m'étais inspiré de la bonne humeur et de la réussite du 1er événement du « Salon des Saveurs du Dauphiné » organisé par la commune la veille du conseil municipal ... Pour le vote de ce soir pour le budget 2019, je n'ai pas le cœur à tant de légèreté au regard de la gravité des événements politiques que traverse notre pays ...

Ce soir ce budget 2019 de la commune est dans le fil conducteur de vos budgets précédents en fonctionnement à 34,8 millions d'euros et en investissement à 20 millions d'euros en « Recettes et Dépenses »

Les 2 bonnes nouvelles fiscales locales principales pour les berjalliens c'est qu'en 2019, il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive à Bourgoin-Jallieu et que plus de 80% des foyers fiscaux berjalliens vont voir la 2<sup>ème</sup> diminution de 30% de leur Taxe d'habitation.

Néanmoins en votant le budget communal pour la 1<sup>ère</sup> fois en décembre, avant même de connaître les résultats du budget 2018, comment pourrions-nous percevoir vos choix politique autrement que virtuels : nous ne connaissons pas les restes à réaliser 2018 en investissement, nous ne connaissons pas les recettes fiscales pour 2019 liées à la croissance démographique et économique de la commune, nous ne connaissons pas la somme réelle qui sera mobilisée pour l'emprunt afin d'assurer les investissements prévisionnels !

Certes en investissement nous voyons poindre sur 2019 en AP (autorisations de programmes) et sur plusieurs exercices au-delà de 2020 en CP (crédits de paiements) de nouveaux projets d'investissements : l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Pont de Jallieu (correspondant à l'OAP N° 4 du PLU) qui va nécessiter des investissements de réseaux divers pour 1,7 million d'euros et ouvrir un nouvel espace de constructions de logements (Attention il y a des arbres remarquables sur ce secteur à sauvegarder) ; la restructuration des ateliers des Services Techniques de la commune Boulevard Vincent SCOTTO pour 1,9 million d'euros ; la reconstruction d'un nouveau théâtre pour 5,1 millions d'euros. Nous pouvons nous interroger, aujourd'hui en 2019, si cet équipement culturel au rayonnement territorial ne devrait pas être de compétence et à la charge de l'agglomération CAPI ? ; des travaux pour le réaménagement de la place Carnot pour 50 000 euros ; la construction d'un parking en silos sur les Lilattes de 500 places pour 4,5 millions d'euros accompagnant le projet de construction d'un nouveau conservatoire de compétence CAPI, entre la Maison du Conseil Départemental et l'Ecole Simone Veil - Question : ce nouveau parking sera-t-il toujours accessible gratuitement ? - ; la restructuration des locaux de services publics ou associatifs du Pont St Michel pour 850 000 euros ; et nous n'oublions pas dans ces investissements 2019, voir arriver enfin la construction de la passerelle de la gare de BJ où notre participation communale est fixée à 638 400 euros (14% du coût total de 5 millions d'euros environ à la charge pour le reste de l'Etat, de la Région, de la SNCF Réseau Ferré et de CAPI).

Comme pour le nouveau commissariat (en cours de construction), nous sommes tous déjà impatients à inaugurer ces 2 ouvrages d'art, je dois dire plutôt ces 2 espaces publics, avant la fin de ce mandat, pour lesquels nous nous sommes battus pendant des années ...

Une seule interrogation tout de même sur ces nouvelles autorisations de programmes 2019 en investissement, je ne lis aucune ligne de financement pour la construction d'une nouvelle salle de musculation pour le Ring Berjallien, Pourquoi ?

Sur la partie fonctionnement nous avons dit beaucoup de chose lors du DOB d'octobre où sont fixées toutes les politiques liées aux actions de santé sociale, culturelle, temps périscolaire et restauration, sports jeunesse, sécurité et des services généraux sur le budget et je ne vais pas recommencer à développer les mêmes arguments qui suscitent tout de même, de notre part, toujours 3 réserves : peu de vision dynamique de Bourgoin-Jallieu dans un territoire Nord-Isère en mouvement tant sur le plan économique que démographique, aucun horizon structurel du territoire CAPI dans le pôle métropolitain où pourtant vous avez, Mr le Maire, une délégation importante de 1<sup>er</sup> Vice-Président à CAPI sur les stratégies métropolitaines et prospectives, pas de décisions significatives pour le bien-être au travail pour les 500 salariés de « l'entreprise Mairie » pour apaiser un climat relationnel tendu avec vous « Maire-Patron » !

Mais ce qui nous a étonné cette année, c'est la non visibilité dans ce budget 2019 de vos politiques publiques liées au développement durable qui semblent devenir pour vous un cheval de bataille de votre engagement politique nationale ... Nous avons été nombreux à venir vous écouter, il y a quelques semaines à la Journée Energie en Fête organisée par CAPI, pour votre conférence sur « le changement climatique : le défi du siècle » : Vous nous avez présenté une analyse macro-économique qui ne porte pas à débats dans laquelle vous avez démontré les conditions nécessaires pour l'acceptabilité des acteurs économiques et des citoyens de la transition bas carbone. Et vous avez aussi mis en avant le rôle des politiques publiques des collectivités territoriales sur des solutions de transport, de la rénovation thermique des bâtiments, sur les nouvelles énergies non fossiles pour le chauffage et l'éclairage, sur l'information au plus près des citoyens pour qu'ils adoptent l'attitude « Eco-Responsable » dans leurs vies quotidiennes ...

Alors, dans ce budget 2019, Vous : Maire d'une ville-centre de 30 000 habitants, où sont en fonctionnement ou en investissement vos politiques pour lutter contre le réchauffement climatique ? Comment aidons-nous l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés pour laquelle nous avons dans le mandat précédent une enveloppe spécifique d'aides aux berjalliens en plus des aides possibles de l'agglomération ou de l'Etat pour les inciter à isoler leur habitat ? Combien d'embauche d'agents verts pour aider par exemple au tri sélectif dans les quartiers, sensibiliser les enfants dans les écoles, intervenir auprès des adultes dans les conseils de quartier pour développer le comportement Eco-Responsable dans notre commune ? Quelle stratégie locale de préservation de nos espaces naturels et de la biodiversité pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires en faisant la promotion du désherbage manuel (comme nous le faisons 1 journée par an avec tous les personnels de la commune) ? Quelles aides apportons-nous aux jeunes agriculteurs désireux de développer des pôles de maraichage bio sur les terrains agricoles de la commune et valoriser les circuits courts pour alimenter nos multiples centres de restaurations publics

ou privés ? Quelles aides apportons-nous pour faciliter la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts ou des jardins familiaux afin de réduire la consommation d'eau potable ? Quelle décision avez-vous pris pendant ce mandat pour adopter la végétation urbaine à l'évolution climatique et développer la nature en ville ? Combien de nouveaux véhicules lourds à énergie GNV (gaz naturel véhicule) ou de nouveaux véhicules légers à énergie électrique allez-vous acheter pour profiter, entre autres, des innovations technologiques de notre entreprise berjallienne Photowatt ?

Bref ... nous sommes déçus, comme depuis le début de votre mandat de Maire, de votre manque d'ambition locale pour positionner Bourgoin-Jallieu comme ville exemplaire et qui ne se traduit pas encore dans ce budget 2019

Néanmoins, notre groupe ne votera pas contre ce budget 2019 parce que nous voulons sortir d'une position dogmatique systématique ... nous nous abstiendrons car nous partageons avec votre Majorité sur ce budget 2019 trois décisions structurantes pour notre commune : la non augmentation des taux d'imposition, la maîtrise de l'endettement et les projets d'investissements présents et à venir.

Nous espérons une année 2019 sereine et constructive pour Bourgoin-Jallieu et sachez-bien, Mr le Maire, notre énergie à vouloir bien faire pour l'intérêt général est « durable » ! «

Virginie PFANNER rejoint l'assemblée.

Frédérique PENAIRE, appartenant au groupe de gauche, prend la parole. Il lui semble qu'Olivier DIAS est en campagne » et elle dit percevoir dans ses propos une « sorte de dédain » similaire à « l'exaltation du Moi ». Elle affirme le lien fort existant entre la politique nationale et locale, et intervient de la manière suivante :

« Nous allons ce soir débattre du budget de la ville de Bourgoin-Jallieu au moment où le pays traverse une crise sociale et politique inédite. Les mobilisations des gilets jaunes mais aussi de tous ceux et celles qui depuis le début du mandat présidentiel expriment le refus de l'injustice sociale et fiscale se heurtent à une attitude méprisante qui attise la colère légitime de nos concitoyens. L'entêtement du Gouvernement qui veut « garder le cap » à tout prix menace la paix civile et fragilise l'activité économique de nos territoires.

Lors du débat d'orientation budgétaire je soulignais que pour la seconde année du mandat présidentiel, le budget de l'état est avant tout le budget des riches, et d'ailleurs les conclusions de l'Institut des Politiques Publiques allaient dans le même sens en stipulant que les 2 derniers PLF avaient pour conséquences une baisse du pouvoir d'achat pour les 20% de ménages les plus modestes et une augmentation importante du pouvoir d'achat des 1% les plus riches.

Ce PLF est aussi un budget d'abandon actant de forte baisse pour les ministères de la cohésion des territoires ainsi que pour celui de l'emploi alors que le chômage atteint les 6 millions toutes catégories confondues.

Cette crise sociale et politique est la conséquence des choix politiques de ce gouvernement. Cependant chaque commune peut également prendre des mesures pour introduire plus de justice sociale, dans le cadre bien sûr de ses compétences, (aides aux loisirs des enfants, c'est le premier budget sacrifié dans le budget des ménages, aide au transport, aide à la mission locale alors que certains élus de l'exécutif de la CAPI ont proposé d'en diminuer la subvention...).

L'action publique municipale à travers ses investissements et le fonctionnement de ses services garantit une égalité entre les habitants et permet à chacun un égal accès à la culture, à l'éducation, aux loisirs, à un cadre de vie de qualité... Les services publics ont un rôle fondamental auprès de ceux qui en ont le plus besoin. On ne rappellera jamais assez qu'ils sont la richesse de ceux qui n'en ont pas et à travers cela qu'ils permettent à tous d'exister en tant que citoyens.

Vos choix politiques locaux ne vont pas dans ce sens ! Comme dans la délibération du DOB, le contenu, particulièrement pour la partie fonctionnement, est minimaliste notamment dans le domaine du social.

Dans le budget que vous nous soumettez, et concernant sa partie fonctionnement, je ne vois pas de politiques de solidarité en direction de nos concitoyens les plus fragilisés. Ce budget est pauvre en matière d'action sociale. Le CCAS est dans ce domaine le fer de lance de l'action municipale. Lorsqu'on lit le DOB du CCAS l'essentiel du débat est centré sur la vente du Marhaba ! Seul projet pour une ville de presque 30 000 habitants ! Est-ce à dire qu'il n'y a pas de besoin dans notre ville ? Je suppose que vous n'en savez rien ou plutôt que vous ne voulez pas le savoir puisque malgré l'obligation faite aux communes de réaliser une analyse des besoins sociaux vous ne l'avez toujours pas fait. La dernière analyse date de 2011 et mettait en évidence la nécessité de déployer des politiques publiques dans ce domaine.



Par ailleurs, on constate dans cette crise sociale une défiance grandissante de la part d'une partie de nos concitoyens envers les élus et les corps intermédiaires. Ce constat devrait vous conduire à renforcer une démarche placée sur l'écoute et la démocratie active. Or, la commune vient de connaître une crise importante avec les salariés de la ville alors que là encore leur pouvoir d'achat était en cause. Aux mesures du gouvernement, s'ajoute aussi celles de l'employeur (le maire) qui vous m'excuserez pour l'expression un peu triviale « en remet une couche ».

Le manque de dialogue social s'accompagne d'une pression sur l'emploi public. Du niveau national, au niveau local la droite, la majorité gouvernementale mais également votre majorité M. Le Maire n'ont de cesse de fustiger les fonctionnaires et la dépense publique, réclament année après année de faire des économies et de supprimer des emplois municipaux pourtant bien utiles à l'économie locale. Dans votre budget la part salariale est en baisse : Baisse pour les contractuels dont moins de remplacements, baisse pour les contrats d'insertion donc pas d'engagement de la commune sur la thématique de l'insertion, maintien pour les titulaires donc emplois supprimés : combien ? ces évolutions ne nous ont pas été communiquées...

Conséquences sur les services, intensification du travail avec comme conséquences, on le sait, des arrêts de travail. Vous avez tout faux sur la gestion du personnel !

Côté investissements, nous notons et approuvons le projet de construction d'un théâtre, nécessaire pour une ville de l'envergure de Bourgoin-Jallieu, et nous espérons que ce nouvel équipement sera au service d'une culture pour tous !

Nous notons le projet d'un parking en silo. Nous suivrons l'évolution de ce projet mais nous déplorons qu'il n'y ait aucune réflexion sur la question des transports et notamment des transports collectifs. Bourgoin-Jallieu se densifie, avec les travaux pour le commissariat, le théâtre, l'aménagement des Sétives, les constructions liées à Urbagare, le problème du stationnement va certes se poser. Il préoccupe les Berjalliens mais la création du parking ne répondra pas à leur demande, car c'est une réponse payante. Se posera aussi plus globalement la question des déplacements dans la ville. La croissance démographique de notre territoire va entraîner une saturation des axes routiers et le recours à la voiture pose de plus en plus de problèmes en matière de pollution et de qualité de vie. Il est donc impératif d'envisager des modes alternatifs à la voiture, de développer les transports en commun et d'encourager leur utilisation.

Gratuité des transports, ou tarifs adaptés au besoin de certaines catégories de la population, développement des pistes cyclables, développement du flexibus...autant de pistes à explorer ! Le sujet est complexe mais mérite d'être posé !

C'est un débat qui doit être mené au niveau de l'intercommunalité mais la ville de Bourgoin-Jallieu doit y prendre toute sa part.

Enfin, je terminerai sur la question de la démocratie participative, notion que vous revendiquez mais je constate que vous refusez de la mettre en œuvre avec les élus. Je vous ai posé la question lors du DOB de la transmission des résultats de l'enquête BVA. Je pose donc à nouveau clairement la question : soit cette enquête a pour visée de mieux connaître les besoins, les préoccupations des habitants de Bourgoin-Jallieu et a pour but d'améliorer le développement de vos politiques publiques (mais dans ce cas vous n'en avez pas tenu compte dans votre budget) et alors il est normal qu'elle soit financée par la ville mais elle doit être transmise à tous les élus, soit cette enquête sert essentiellement votre réflexion pour votre future campagne électorale, je comprendrai dans ce cas que vous refusiez de nous communiquer les éléments mais alors elle doit être financée par le budget « Les Républicains » et non par les Berjalliens. »

**Damien PERRARD** prend la parole au nom du groupe de Gauche :

« Les Berjalliens pensent à leurs achats de Noël, à leurs cadeaux, et vous nous faites voter ce soir le budget de l'année prochaine. Légalement, nous ne pouvons rien en dire. Toutefois, nous trouvons un peu tôt de voter ce budget 2019 alors que celui de 2018 n'est encore pas terminée, et que bien des données sont encore attendues. Combien de décisions modificatives seront-elles ainsi votées en 2019 ?

Pour pouvoir voter ce budget primitif, il faut être courageux et agile d'esprit pour y analyser toutes les pages, toutes les lignes et tenter de regrouper les budgets par thématiques, ou alors, il faut avoir les services de la ville qui vous facilitent amplement la tâche. Un travail que les oppositions pourront bien faire, ne leur donnons quand même pas trop d'éléments, le strict minimum leur suffira.

Plus concrètement, nous vous présentons quelques questions dans le volet fonctionnement de ce budget :

Concernant le personnel communal, Frédérique PENAIRE l'a dit précédemment, votre gestion des conflits avec le personnel communal depuis 2014 est plus qu'inquiétante menant à des situations de blocages et pénalisant de nombreuses familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles. Nous n'emploierons pas le terme de « prise d'otage », qui n'est absolument pas adapté et trop dévoyé de nos jours. En début de mandat, vous exprimiez le souhait de baisser la masse salariale en pratiquant la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Depuis 2014, avez-vous tenu ce principe ? Quelle est maintenant votre politique en termes de réduction de cette masse salariale ? Nous constatons une réduction importante de la ligne rémunération non titulaires dans ce budget. Et une micro augmentation pour le personnel titulaire sur la ligne de la rémunération principale, également celle de NBI, supplément familial et indemnité de résidence. Et une augmentation de 235 000 € de la ligne autre indemnités, à quoi correspond donc cette augmentation ?

Dans le volet représentation, plusieurs postes restent importants, comme la ligne DIVERS pour le chapitre publicité, publications et relations publiques à 167 410 € et une ligne à 125 170 pour la ligne Réceptions, bien qu'il faille noter une baisse significative respectivement de 2 490 € pour le premier et de 130 € pour le deuxième. Ainsi, beaucoup d'éléments peuvent être intégrés dans ces lignes, pourriez-vous donc nous les détailler un peu plus ?

Dans la rubrique Subventions fonctionnement association et autres, nous notons une baisse de 22 100 €. Là encore, pourriez-vous nous dire ce que comprend cette ligne ? La subvention au CCAS est-elle comprise dedans ? et de quel montant elle est concrètement. Le CCAS pourra-t-il lancer une mise à niveau de l'Analyse des Besoins Sociaux, qui reste obligatoire, pour une ville de notre taille ?

Aussi, en remontant légèrement, dans le volet Indemnités, nous pouvons observer une baisse de 10 078 € passant de 261 400 € pour 2018 à 251 322 € pour 2019.

Concernant la partie investissements, nous nous réjouissons que vos projets apparaissent enfin, à l'aube de votre 6<sup>ème</sup> année de mandat. Nous comprenons volontiers la politique de désendettement de votre majorité en ne créant pas de nouveaux projets tant que ceux de l'ancienne majorité ne sont pas terminés.

Ainsi, avec ces nouvelles réalisations, vous annoncez dessiner la ville de #BJ2028, ou plutôt de #BJ 2020, comme l'a maladroitement formulé l'animateur de BVA dans un lapsus notable lors d'un atelier.

Ces projets nous y souscrivons, à l'exception de deux : le plan école et la révision du PLU : pour quoi faire ? Nous nous interrogeons sur leurs finalités.

Je joins ici, bien que ce soit dans le budget annexe, l'investissement du parking en Silos. Puisque les places de stationnement vont se raréfier dans les années prochaines sur le site Diederichs, quelle politique de stationnement globale est envisagée ? Est-ce qu'une étude de stationnement a préconisé la création d'un parking en Silos à cet endroit, et de surcroît, soulignons-le, un parking payant ? Quelle corrélation avec le parking de la Folatière peut-on faire : là où un bon nombre de places payantes restent vides ? Le parking du Grand Tissage redeviendra-t-il gratuit ? Le parking derrière le cinéma et le parking Diederichs devant le commissariat resteront-ils toujours gratuits ? Enfin, ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir surtout à des parkings relais aux entrées de ville pour pacifier la ville et la rendre plus saine. Nous avons entendu dernièrement votre nouvel attachement au développement durable, donc quelles mesures allez-vous prendre pour rendre notre ville encore plus respirable ?

Enfin, à noter tout de même que depuis mars 2014 nous avons entendu, réentendu, trop entendu, l'argument que la majorité précédente, et je passe les arguments d'augmentation systématique des impôts locaux par l'ancienne majorité, le fait que nous ne puissions gérer correctement notre ville ou encore que beaucoup de politiques et d'interventions n'étaient pas légales mais où heureusement vous avez mis de l'ordre, l'argument donc que nous avons ouvert des projets que les successeurs termineront. Que dis-je depuis mars 2014... même quelques mois avant par le collectif Bourgoin-Jallieu 2014, véritable groupement de citoyen voulant œuvrer pour sa ville. Puis, fait du hasard certainement, à la lecture de ces AP/CP au budget 2019, nous constatons que bon nombre d'entre eux, débuteraient en 2019, et se poursuivraient sur les années 2020, 2021 voire 2022 par conséquent sur le mandat suivant.

Je tiens pour terminer, à remercier le service des finances qui réalisent chaque année ce travail important et aussi aux différents services qui doivent chaque année faire autant voire plus, avec moins. Nous avons là de fervents défenseurs du service public, et les élections professionnelles du 6 décembre dernier nous l'ont encore montré avec la participation importante des agents.

Je vous remercie par avance pour toutes ces réponses. Comme vous vous en doutez, nous voterons contre ce budget. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il redonne la parole à Olivier DIAS. **Olivier DIAS** apporte les réponses suivantes en essayant d'être le plus exhaustif possible.

Pour commencer il explique qu'un vote en décembre est généralement plus efficace pour les services car cela leur permet d'avoir un budget global et de savoir à quoi s'en tenir dès le début de l'année. **Olivier DIAS** dit que les politiques publiques sont connues à peu près 3 mois à l'avance et affiche à nouveau le graphique du PowerPoint exposant celles-ci par budget.

**André BORNE** dit qu'il aurait aimé voir cette présentation en commission des Finances, car cela est plus parlant qu'une série de chiffres.

**M. le Maire** indique que l'on se conforme à la présentation obligatoire du budget et qu'il n'est pas toujours possible de préparer ces éléments en amont du conseil.

**Olivier DIAS** explique qu'il existe des dizaines de projets qui ne sont pas détaillés dans le budget et parmi eux la salle de musculation du Ring berjallien qui n'est pas une APCP. Un certain nombre de bâtiments municipaux vont faire l'objet de rénovation énergétique comme l'hôtel de ville, des logements de gardien... Dans le plan écoles, certains travaux concernent aussi ce volet. Des bornes de recharge pour véhicules électriques vont être mises en place, le service des espaces verts a déjà remplacé un certain nombre de plantes par rapport à leur consommation en eau et leur adaptation au milieu. Les services techniques sont en zéro phyto et les agents font de l'arrachage manuel. Tout cela ne figure pas de manière détaillée dans le budget.

Pour répondre à Frédérique PENAIRE, **Olivier DIAS** se dit surpris des critiques récurrentes sur le budget social qui constitue le 1<sup>er</sup> budget de la ville en cumul avec le budget des seniors (soit 17% du budget global de fonctionnement) devant le budget des fluides (à 15% du budget global). Danielle MULIN pourrait compléter ce propos. A l'inverse, il trouve irresponsable de proposer toujours plus de dépenses en matière salariales et autre sans affichage de recettes en face. La municipalité fait du cas par cas à chaque fois qu'un agent part en retraite, recrute ou réorganise...

**Olivier DIAS** précise que le budget des réceptions relatif aux inaugurations du musée etc... est 50% moins élevé que lors du mandat précédent. Pour ce qui est des subventions, la subvention du CCAS est à 0 € cette année comme cela vient d'être expliqué en séance, les autres baisses étant dues au SMABB.

**M. le maire** prend la parole.

S'agissant de répondre à Damien PERRARD, M. le Maire confirme que la politique au niveau des effectifs est de gérer au cas par cas en tenant compte de l'évolution de la population et de la baisse des dotations.

Pour répondre à André BORNE et sa suggestion que le théâtre soit un équipement de la CAPI, M. le Maire rappelle que la CAPI va déjà financer la piscine et le conservatoire. Il précise également que le parking des Lilattes aura 300 places et non 500. D'autre part, la municipalité veille à conserver un volant suffisant de places en centre-ville. Il ajoute que le nouveau magazine « Nouvelle » disposé sur chaque table contient les résultats de la consultation citoyenne demandé par l'opposition.

**Frédérique PENAIRE** intervient pour dire qu'elle entendait avoir accès aux résultats de l'enquête financée par la commune et non pas à une synthèse.

Pour ce qui est du développement durable, **M. le Maire** dit que c'est un sujet qui lui tient également à cœur et qui a été abordé ce matin lors du débat budgétaire au conseil départemental, les écologistes souhaitant 100 millions de plus pour la transition écologique. M. le Maire estime que le propre de la transition écologique n'est pas d'ajouter des dépenses mais de modifier nos modes de fonctionnement pour prendre en compte le développement durable, comme cela est fait à Bourgoin-Jallieu.

Il s'agit par exemple à Bourgoin-Jallieu, en matière de transport, de prévoir la continuité dans les voies cyclistes (ce qui impose au vu de notre système institutionnel français de raisonner par rapport aux voies communales, départementales et CAPI et n'est pas chose aisée), d'installer des bornes pour voitures électriques (investissements prévus en 2019). Pour ce qui concerne la rénovation électrique des bâtiments, c'est une politique constante de la municipalité. Des agents verts supplémentaires n'ont pas été embauchés pour aller à la rencontre des berjalliens (conformément à la logique de la maîtrise de la masse salariale) mais les questions écologiques ont été mises au cœur des discussions avec les conseils de

quartier qui ont fait des propositions sur l'isolation thermique et l'installation de bacs à compost (prévues dans certains quartiers). La municipalité est extrêmement attentive aux espaces naturels et à la nature en ville : plus d'arbres sont systématiquement plantés qu'arrachés, un certain nombre d'espaces verts ont été créés sur la commune dont le parc Chopin qui mesure 1 hectare.

Du fait de l'interdiction des produits phytosanitaires, le désherbage périodique est forcément moins efficace dans la durée et il convient d'accepter en contrepartie qu'il y ait un peu plus d'herbe sur les trottoirs... Le recours aux circuits courts est aussi une priorité pour la cuisine centrale et sera facilité grâce au groupement de commande avec la région. S'agissant du Photovoltaïque, des panneaux solaires ont été posés sur les bâtiments construits à la Grive. La municipalité a également l'ambition que la nouvelle piscine soit un bâtiment à énergie positive (BEPOS) ou du moins très efficiente et alimentée par le réseau de chaleur, autre outil utilisé pour apporter une chaleur renouvelable dans les bâtiments de la ville. En conclusion, la ville mène bien une politique de développement durable dans les domaines annoncés par l'opposition.

Concernant les négociations avec le personnel municipal en cours, **M. le Maire** confirme qu'il respecte les fonctionnaires et considère qu'il y a une véritable noblesse à travailler pour l'intérêt général. Il a parfaitement conscience du fait que les exigences budgétaires font peser une contrainte sur les agents municipaux et un effort particulier est fait pour les accompagner et reconnaître que tout ne peut pas être fait. Il est de la responsabilité de la municipalité de tenir compte du contexte qui s'impose à elle du fait de ne pas augmenter les impôts. S'agissant du conflit récent, M. Le Maire informe qu'un accord a été trouvé cette après-midi, lequel permettra de mettre en œuvre le projet éducatif défini dans les écoles tout en satisfaisant les demandes légitimes des agents. Il se réjouit de ce dialogue constructif.

Pour conclure par rapport au contexte particulier caractérisé par certains de « révolte fiscale », termes dont M. le Maire se méfie car les attentes des gilets jaunes sont « difformes », le fait est selon lui que le point de départ de cette exaspération citoyenne est la fiscalité dans un pays où son niveau est le plus important au monde. « Le pays a en effet le plus haut niveau de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques, et il y a un moment où cela peut paraître insupportable aux français qui travaillent beaucoup et estiment qu'ils n'ont pas la juste récompense. En tant que responsable politique et personnalité publique nous avons la responsabilité d'apporter une réponse. Notre réponse est simple et a été rappelée par **Olivier DIAS** : même dans un contexte aussi difficile, où nos subventions ont baissé et où nous sommes obligés d'être très rigoureux pour mettre en place nos engagements municipaux, nous avons réussi à ne pas augmenter les impôts à contrario de beaucoup de collectivités. Ceci est important car les français en ont assez de payer des impôts et qu'il faut tenir nos engagements. Nous l'avons fait jusqu'ici et nous le feront encore au prochain budget. Je remercie l'ensemble des élus municipaux qui consentent à ces efforts et bien sûr les agents. »

Le Maire soumet les délibérations 4 à 8 au vote.

Le projet de délibération n°4 est approuvé à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient.

**5 - Budget Principal - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) – Exercice 2019.**

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient.

**6 - Budget annexe Stationnement - Budget primitif 2019.**

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient.

**7 - Budget annexe Stationnement - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) – Exercice 2019 -.**

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche vote contre. Le groupe mené par André BORNE s'abstient.

**8 - Taux d'imposition des taxes directes locales - Exercice 2019.**

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe mené par André BORNE s'abstient.

**9 - Protocole d'aménagement du pôle multimodal du quartier de la gare de Bourgoin-Jallieu entre la CAPI, la région Auvergne Rhône-Alpes, la Commune et la SNCF.**

M. le Maire présente le projet de délibération. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une présentation détaillée du projet du quartier gare qui interviendra ultérieurement, mais d'un projet de protocole qui est nécessaire pour préciser les grands axes du projet, l'articulation avec la CAPI et solliciter la région. Celle-ci pourrait, conformément à ses règles d'engagement pour ce type de projet contribuer à une somme qui pourrait être de l'ordre des 2 millions d'euros, ce qui est considérable par rapport à l'équilibre général du projet.

M. Le Maire rappelle les grandes lignes du projet qui consiste à créer au nord de la gare un pôle d'échange multimodal (avec du stationnement pour les modes doux, des bus permettant les échanges intermodaux) et à côté un nouveau parking de 500 places afin que les automobilistes qui utilisent actuellement le parking des magasins généraux puissent se garer au nord du quartier sans emprunter la trémie souterraine et permettre ainsi d'améliorer la circulation au sud du quartier.

Concernant la partie sud, il précise qu'une zone (en pointillés rouges sur le plan joint au dossier des élus) pourrait rester la propriété de la SNCF dans un premier temps. Cette zone jouxte d'un côté un espace vert qui serait un nouveau parc le long du Bion, et de l'autre côté une zone (en rose sur le plan) dont la taille reste à définir et qui serait affectée à l'activité tertiaire avec des bureaux situés le long de la voie ferrée. En contiguïté du futur parc du Bion et de cette zone tertiaire est prévu un quartier résidentiel avec une école (zone jaune sur le plan du projet).

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un travail de grande envergure qui se poursuit avec CAPI et que des négociations sont toujours en cours avec la SNCF pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet. Cependant un des éléments cruciaux du projet, la passerelle, va entrer en construction en 2019. Elle permettra de faire communiquer le nord et le sud dans des conditions d'accès PMR et rendra possible par la suite l'ensemble du projet.

M. le Maire indique les ordres de grandeurs des opérations, cités dans le protocole soumis à approbation, de l'ordre de 8 millions d'euros HT. « Ce montant est à affiner », dit-il « puisque l'on en est au stade des esquisses. Ce projet sera porté en commun par la ville et la CAPI. Vu les montants en jeu de nombreuses discussions sont à prévoir pour aboutir à un équilibre satisfaisant ».

**André BORNE** intervient sur le sujet. Il explique :

« Vous nous sollicitez ce soir pour approuver un protocole d'aménagement du quartier de la gare de Bourgoin-Jallieu, aménagement de l'entrée sud de la commune, je dirais même plus : aménagement de l'entrée sud de l'agglomération du territoire Porte des Alpes, périmètre de territoire défini en 2010 par le Conseil Départemental de l'Isère.

Nous avons compris par cette délibération qu'il y avait une opportunité à saisir pour obtenir une subvention de près de 2 millions d'euros par la région Auvergne Rhône-Alpes. A partir de 2019, les conditions d'attribution vont changer pour des subventions qui seront à la baisse. Nous ne minimisons pas le contenu du projet à venir qui sera décliné par la suite, en contrat d'aménagement de quartier gare et précisera définitivement les ouvrages publics à réaliser. Mais ils nous semblent qu'à la lecture de ce protocole, il manque un ouvrage public majeur ...

Ce projet urbain de la gare, les Elus Berjalliens le connaissent bien puisqu'il a fait l'objet dans le cadre du pôle métropolitain en 2011 d'une consultation « Appel à idées Quartier de Gare » et la gare de Bourgoin-Jallieu avait été retenue, par l'agglomération CAPI, pour concourir ... Un rendu en 2013, par une équipe d'architectes pluridisciplinaires, avec un « parti d'aménager » issu de diverses études avait été porté à la connaissance des élus mais aussi des citoyens lors de plusieurs réunions publiques. Cela a permis dans le PLU 2014 de définir une OAP (OAP n° 9 Gare – Pôle Multimodal) sur la base de ce rendu, élaborant les grandes lignes du projet urbain sur une vingtaine d'hectares dont une dizaine appartiennent déjà à la commune et qui pourront faciliter la construction de divers ouvrages publics, sans les procédures lourdes administratives d'expropriations ... Et c'est là aussi une chance de ce projet d'aménagement du quartier gare pour notre collectivité.

Les enjeux de ce projet dépassent le seul rayonnement d'un quartier, le seul rayonnement de la ville. Et cela est bien réaffirmé dans les 17 pages du protocole qui sont jointes à cette délibération de ce soir. Il est rappelé que cet aménagement devra tirer parti : de sa situation spécifique de grande gare au sein de la vallée urbaine pour développer un pôle de rang métropolitain, d'intégrer le renforcement de la gare en développant un

véritable pôle multimodale d'échelle intercommunale, d'axer une part de la programmation sur l'accueil d'activités économiques tertiaires ou de service de rayonnement régional et métropolitain.

Bien-sûr, avec ce grand projet d'urbanisme, nous devons conforter le rôle de ville-centre de Bourgoin-Jallieu et son centre-ville en pérennisant le lien entre le grand paysage et les zones bâties, en rétablissant les continuités entre vallée et plateaux, définir une trame urbaine et une stratégie foncière afin de permettre au quartier de Charges d'évoluer et d'intégrer la possibilité de connexions ultérieures

Mais les enjeux de ce projet, à notre avis, ne pourront pas faire l'économie de la construction d'une 2<sup>ème</sup> trémie sous les voies ferrées de la gare qui permettrait de pouvoir distinguer les flux entre les besoins de mobilités d'un quartier et la maîtrise des arrivées des flux routiers sur la commune mais qui sont aussi surtout les flux routiers de l'entrée sud du territoire Porte des Alpes.

Et je n'ai pas lu dans ce protocole que cet ouvrage « trémie ou passage souterrain », plus facile à faire avant toutes constructions nouvelles sur le dessus des terrains urbanisables, était un des ouvrages publics à construire et nous nous en inquiétons : Est-ce déjà une décision définitive prise de votre part et par là même du Conseil Départemental de l'Isère ne pas faire une voirie en « Y » de la RD 522 qui pourrait avoir une 2<sup>ème</sup> connexion sur la RD 1006 à la hauteur d'un débouché sur le haut de l'avenue Edouard Marion ?

Certes, je pose « là » ce soir cette question qui n'est pas l'enjeu véritable de cette délibération, mais je voudrais dire à ce stade que si ce doublement possible de passage routier sous les voies ferrées ne se faisait pas, le projet d'attractivité du territoire et de rayonnement métropolitain du quartier gare de Bourgoin-Jallieu pour les 50 prochaines années serait à ranger dans les tiroirs des agences d'urbanisme et ferait évoluer seulement la dimension locale du quartier de charges, ce qui peut être aussi un objectif.

Je rappelle quelques chiffres statistiques de 2016 de la gare SNCF de Bourgoin-Jallieu : c'était déjà 5 000 voyageurs/jour, presque 2 millions de voyageurs SNCF par an. La CAPI a mesuré aussi le flux de véhicules sous le seul passage souterrain actuel de 12 000 véhicules (voitures-cars-camions/jour).

Mr le Maire, nous ne doutons pas que vous êtes sensible à cette problématique de l'engorgement de ce secteur. Vous aviez confirmé le besoin d'un ouvrage traversant d'une autre nature (un pont) dans la modification n° 1 du PLU (OAP N°9 Secteur gare) que nous avons voté en février 2016. Mais lors de notre débat précédent sur ce sujet, vous aviez convenu que techniquement ce serait très compliqué de passer par-dessus les voies ferrées, sans parler de l'aspect inesthétique d'un point de vue paysager d'un pont autoroutier, et sans parler du surcoût de l'ouvrage ... Puisque vous avez aussi le mandat de conseiller départemental de l'Isère du canton de Bourgoin-Jallieu, notre groupe vous sollicite pour inscrire cet investissement d'une 2<sup>ème</sup> trémie pour le quartier gare de Bourgoin-Jallieu (coût évalué à 12 millions d'euros il y a quelques années) sur le prochain Plan Pluriannuel d'Investissement du Conseil Départemental de l'Isère. Je vous remercie de votre attention. »

**M. le Maire** répond qu'il y a eu de nombreuses études depuis celles de 2011 et 2013 citées par André BORNE. La CAPI travaille en effet depuis 3 ans de manière approfondie avec un cabinet pour affiner petit à petit les esquisses et c'est ce travail qui est représenté aujourd'hui dans le protocole. L'une des conclusions de ce cabinet est que cette trémie serait sans doute souhaitable mais n'est pas indispensable au fonctionnement du quartier à condition de construire un parking au nord : le problème vient aujourd'hui du fait que 2/3 des stationnements sont au sud alors que 2/3 des utilisateurs de la gare de Bourgoin-Jallieu arrivent du nord, soit de la partie nord de la commune, soit des villages situés aux alentours. Grâce à l'existence d'un parking au nord, ces automobilistes n'auront plus besoin d'emprunter le tunnel situé sous la voie ferrée ce qui permettra de réduire l'engorgement y compris avec l'installation de nouveaux habitants dans la partie résidentielle de ce quartier. Cette solution a l'avantage d'être beaucoup moins coûteuse et évite d'attendre de longues années avant la construction du quartier Urbagare. Cela ne veut pas dire non plus que l'on y renonce définitivement et d'ailleurs cette partie sera laissée libre afin que si l'on s'aperçoit dans 10 ans que cette trémie était finalement nécessaire, elle puisse être raccrochée à la rue Edouard Marion. Le futur quartier n'empiétant pas sur cet espace, il ne sera pas plus difficile de réaliser cet aménagement dans 10 ans qu'aujourd'hui.

M. le Maire fait état également de discussions avec la commune limitrophe de Maubec : des possibilités de régulations du trafic ont été évoquées relatives à la coordination des feux, la mise en place de ronds-points etc... qui pourront améliorer la fluidité et permettre une circulation correcte dans le secteur.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

Michel CARRON présente conjointement les délibérations en point 10 et 11.

**10 - Convention avec l'ADEME pour l'acquisition d'une maison cadastrée AD 313 située 11 avenue de Champ-Fleuri.**  
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

**11 - Convention avec l'ADEME pour l'acquisition d'une maison cadastrée AD 314 située 11 avenue de Champ-Fleuri.**  
M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

**12 - Acquisition d'une emprise de 24 m<sup>2</sup> environ des parcelles AL 600p et AL 1152p situées rue de Marne.**  
Michel CARRON présente la délibération.  
M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

**13 - Acquisition d'une emprise de 37 m<sup>2</sup> environ de la parcelle AM 380p située 6 rue de la liberté.**  
Michel CARRON présente la délibération.  
M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

**14 - Acquisition de la parcelle BW 257 d'une contenance de 122 m<sup>2</sup> située route de Demptezieu.**  
Michel CARRON présente la délibération.  
M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

**15 - Cession de la parcelle AH 852 située aux Pivollets.**  
*Ce point a été annulé en début de séance.*

#### INTERCOMMUNALITE

**16 - Création d'un groupement de commandes entre la CAPI et la ville de Bourgoin-Jallieu relatif à l'achat et à la maintenance de copieurs multifonctions neufs et d'imprimantes.**  
Olivier DIAS présente la délibération.  
M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

**17 - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) - Modifications statutaires et de périmètre.**  
M. le Maire présente les projets de délibérations.  
M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

#### COMMANDE PUBLIQUE

**18 - Création d'un groupement de commandes entre le lycée Louise Michel à Grenoble et la commune de Bourgoin-Jallieu relatif à l'achat de denrées alimentaires.**  
Jean-Rodolphe GENIN présente la délibération.  
M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

#### ECONOMIE

**19 - Commerce de détail- Dérogation au repos dominical pour 2019 - avis du conseil municipal.**  
Jean-Pierre GENIN présente la délibération.  
Frédérique PENAIRE explique sa position qui n'a pas changé depuis l'année précédente. On assiste selon elle à une banalisation du travail le dimanche qui n'est plus réservé aux exceptions pour continuité de service mais impacte dorénavant la vie des familles et des étudiants, et ne fait que déplacer mathématiquement les dépenses de consommation sur d'autres journées puisque les salaires et pensions n'augmentent pas. Elle invite les élus à lire les quelques études sorties sur le sujet qui montrent un bilan extrêmement mitigé. Elle votera contre cette délibération.  
M. le Maire dit que le fait que le travail le dimanche n'a pas de conséquences économiques est démenti par la réalité puisque les salariés gagnent davantage le dimanche et y sont d'ailleurs plutôt favorable.  
La délibération est approuvée à la majorité des voix. Frédérique PENAIRE s'y oppose.

**20 - Avenant à la convention entre la commune et passion commerces portant sur la vente de tickets de stationnement.**  
Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

M. le Maire dit que plusieurs dispositifs ont été évoqués avec les commerçants (un remboursement sur justificatif du parking...) avant d'aboutir à ce système par le biais duquel ceux-ci ont une vraie démarche commerciale auprès de leurs clients en remettant ce ticket pour payer le parking. Le coût du stationnement sera ainsi partagé entre la ville et les commerçants.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

**21 - Aide économique en faveur des entreprises avec vitrine - Attribution de subvention.**

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande ce qui justifie que trois des projets financés dépassent les 50 000 € ? Quelle promotion a été faite auprès des artisans et commerçants ? Reste-t-il du budget sur cette opération et jusque quand durera ce dispositif ?

Jean-Pierre GIRARD dit que les entreprises ont été informées par mail et Passion Commerce qui a relayé cette information. Il explique qu'il y a un certain nombre de critères éligibles et que tous les postes de dépenses ne le sont pas. Ce dispositif n'a concerné que la moitié de l'année 2018 avec un budget de 30 000 €. Pour l'année 2019, c'est une somme de 40 000 € qui a été budgétée. La participation de la ville à hauteur de 10% est complétée par celle de la région à hauteur de 20% et constitue un véritable déclencheur de l'investissement notamment pour les entreprises du centre-ville.

Meryem YILMAZ aurait voulu que soient spécifiées les dépenses éligibles et le montant total du projet concerné.

Jean-Pierre GIRARD répond qu'il peut fournir les éléments en question puisqu'ils ont été remis au comité d'engagement.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

**22 - Subvention à Passion commerces pour les animations des fêtes de fin d'année et l'organisation d'un marché de Noël.**

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

## EDUCATION

**23 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe pour l'inclusion scolaire de Villefontaine : avenant 1..**

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

**24 - Subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'organisation de classes découvertes..**

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

## ENFANCE - JEUNESSE

**25 - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'animation socio-éducative.**

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

## VIE ASSOCIATIVE

**26 - Vote des subventions 2019 aux associations..**

Virginie PFANNER présente la délibération.

M. le Maire s'étonne que Mme PENAIRE ne souhaite pas prendre la parole sur ce sujet.

André BORNE dit alors qu'il « fera sa Pénavaire » (rires partagés dans l'assistance) et questionne par rapport à l'augmentation des subventions pour SEVE et ADPA Nord Isère et la baisse de subvention pour l'ADMR.

Danielle MULIN indique que ces montants ont évolué en fonction des conventions d'objectifs et du partenariat décidé conjointement avec la commune.

Meryem YILMAZ se dit agacée par les attaques personnelles peu respectueuses qui s'invitent dans les débats. Elle demande au maire de réguler les interventions afin qu'aucune parole blessante ne soit tolérée.



M. le Maire dit qu'il sera vigilant à l'avenir mais que débattre n'empêche pas d'avoir quelques notes d'humour bienveillantes comme il estime que c'était le cas ici.

M. Le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

#### CULTURE

Marie-Laure DESFORGES présente les points 27 et 28 de manière conjointe.

##### **27 - Reconduction de la convention d'objectifs avec l'association culturelle A Cœur Joie Nord Isère.**

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **28 - Reconduction de la convention d'objectifs avec l'association culturelle Vibrations Mystiques.**

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

#### LOGEMENT

##### **29 - Garantie d'emprunts contractés par la SDH de l'Isère pour la réhabilitation de 38 logements à la résidence d'Alembert et de 37 logements à la résidence Palanquin à Bourgoin-Jallieu.**

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **30 - Garantie d'emprunt contracté par la société d'habitation des alpes SAHLM pour la réhabilitation de 111 logements – Résidence « Champfleuri » - 3-7-11-15 rue Henri Fabre à Bourgoin-Jallieu.**

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **31 - Garantie d'emprunt contracté par la Société d'habitation des alpes SAHLM pour la réhabilitation de 111 logements – rue Buffon à Bourgoin-Jallieu.**

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **32 - Garantie d'emprunt contracté par l'OPAC de l'Isère pour le remplacement de composants sur 114 logements Bourgoin-Jallieu « Champaret ».**

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **33 - Allongement de la garantie des emprunts accordés à l'OPAC.**

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

#### ESPACES PUBLICS

##### **34 - Entretien des espaces verts et des voiries en ZAE – convention de prestation de services avec la CAPI – Années 2018 à 2021.**

Laurent CUISENIER présente la délibération en l'absence de Jean-Claude PARDAL.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

##### **35 - Enfouissement réseaux basse tension et télécommunications - Chemin de charges – Actualisation du plan de financement.**

Laurent CUISENIER présente la délibération en l'absence de Jean-Claude PARDAL.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### **36 - Accueil de 4 jeunes volontaires dans le cadre d'un service civique.**

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

**37 - Modification du tableau des effectifs.**

**Olivier DIAS** présente la délibération.

**Damien PERRARD** demande pourquoi il y a une diminution de quotité de travail pour le « Poste vie associative et gardien de salles », et si une nouvelle organisation est à l'étude suite au départ à la retraite de l'actuelle régisseuse.

**Olivier DIAS** confirme qu'une nouvelle organisation a bien été proposée par la cheffe de service sans être en mesure d'en donner tous les détails.

**M. le Maire** dit qu'une coordination est prévue avec l'autre gardien et qu'une mutualisation de postes a permis d'allouer des moyens humains ailleurs sans coût supplémentaires.

**Virginie PFANNER** explique qu'il n'y a pas d'activité permanente à la salle polyvalente, d'où le fait que les gestionnaires ne souhaitent en général plus habiter sur place. Dans tous les cas il y aura toujours un agent lors des périodes d'ouverture de la salle et même plusieurs lors des manifestations importantes.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Les groupe de gauche s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

La séance est levée à 22h25.  
Bourgoin-Jallieu, le ~~18~~ 12 / 2018  
Le Maire,  
Vincent CHRIQUI

